

## QUESTION-RÉPONSES ASSURANCES FFME / LICENCIÉ(E)



### L' ASSURANCE BASE, BASE + OU BASE ++ Une couverture protectrice et adaptée aux activités fédérales

#### ► REMARQUE LICENCIÉ(E)

**" JE SUIS DÉJÀ COUVERT ET TROP COUVERT ! "**

#### ■ RÉPONSE CLUB

##### Individuelle accident

- Les contrats d'assurances " vie privée " excluent les sports considérés comme à risque (dont activités FFME) ;
- La mutuelle est insuffisante pour certains remboursements (dépassements d'honoraires). Elle ne prend en charge que les frais médicaux : pas de capital invalidité, pas d'indemnités journalières, ni de capital décès ;
- Si le licencié a déjà un contrat d'assurance de personne, les garanties peuvent se cumuler.

##### Assistance rapatriement

- Les contrats d'assurances " vie privée " excluent ou prennent en charge partiellement les frais de recherche de secours et d'évacuation ;
- Prise en charge directe par Mondial Assistance : avec la licence FFME, le licencié n'avance pas les frais ;

**Toutes ces garanties pour un minimum de 8 €.**

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" C'EST TROP CHER ! "**

#### ■ RÉPONSE CLUB

- Contrat d'assurance négocié : prix compétitif et garanties étendues ;
- Meilleur rapport qualité prix pour des garanties adaptées à la multi activité sur des terrains de pratique diversifiés ;
- Suivi efficace et rigoureux de votre dossier en cas d'accident.

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE BASE, BASE+, BASE++ ? "**

#### ■ RÉPONSE CLUB

- Plafonds de garanties différents : garanties plus élevées avec la Base++ (frais médicaux, invalidité, forfait journalier hospitalier... ) ;
- Toutes les informations figurent dans la notice que le club vous délivre, ainsi que sur le site fédéral.

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" QU'EST-CE QUE L'OPTION INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ? "**

#### ■ RÉPONSE CLUB

- L'option indemnité journalière peut limiter ou compenser les pertes de revenus, et permet de faire face aux dépenses consécutives à un accident.

## QUESTION-REPONSES ASSURANCES FFME / CLUB



**N**otre contrat d'assurance aux tarifs maîtrisés et aux garanties particulièrement étendues est basé sur la mutualisation des risques. La fédération souhaite délivrer la meilleure protection possible à ses licenciés, clubs, cadres, bénévoles et comités territoriaux.

### ► QUESTION CLUB

**" POURQUOI PRENDRE L'ASSURANCE BASE, BASE+, BASE++ ? "**

### ■ RÉPONSE FFME

- Risque d'absence ou d'insuffisance de prise en charge (des frais liés à l'accident) par les assurances personnelles et la mutuelle du licencié ;
- Risque d'un recours contre le club et/ou la fédération sur le plan de la responsabilité civile.

### ► QUESTION CLUB

**" QUELS SONT LES RISQUES POUR LA FFME ET LE CLUB SI LE LICENCIÉ NE PREND PAS AU MINIMUM L'ASSURANCE BASE ? "**

### ■ RÉPONSE FFME

- Risque que le licencié mette en cause la responsabilité civile du club (par la mise en cause de son partenaire ou du club) ;
- Risque d'impacter le contrat groupe de façon non négligeable avec une augmentation du prix de l'assurance.

Si la victime d'un accident sportif est correctement assurée, elle n'a aucun intérêt à engager des recours contre son club, son partenaire et/ou la fédération.

### ► QUESTION CLUB

**" FAUT-IL RÉCUPÉRER LE BULLETIN N°1 COMPLÉTÉ PAR LE LICENCIÉ ? "**

### ■ RÉPONSE FFME

- Oui c'est une obligation légale ! En cas d'accident, l'assureur vous réclamera le bulletin afin de vérifier la souscription de l'assurance par le licencié.
- La non-présentation du document peut entraîner un recours contre le club pour défaut d'information.

**" C'est pourquoi le bulletin n°1 doit être conservé 10 ans par le club. "**

### LES 3 GRANDES GARANTIES

Le contrat lié à l'assurance Base comprend :

**RAPPEL**

- ➔ **La Responsabilité Civile (RC) – ALLIANZ** : Prise en charge des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir en raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés à AUTRUI, au cours ou à l'occasion des activités garanties.
- ➔ **L'Individuelle Accident (IA) ou les assurances de personne – ALLIANZ** : Suite à un accident, prise en charge des postes d'indemnisation : frais médicaux, incapacité temporaire, invalidité permanente définitive et décès. Une assurance pour vous-même.
- ➔ **L'Assistance - MONDIAL ASSISTANCE** : Suite à un accident, prise en charge des postes : rapatriement, frais de recherches et de secours, frais médicaux à l'étranger, aide-ménagère, aide pédagogique (soutien scolaire), soutien et accompagnement psychologique. Pour compléter les garanties liées à votre licence, vous pouvez souscrire aux options suivantes :
  - Ski de piste, slackline/ highline, VTT, trail
  - Indemnités journalières
  - Extension de garanties assistance rapatriement pour les voyages hors UE.